

B.E.P : FINITION

Dominante sols et moquettes

EP1

DOSSIER TECHNIQUE

COMPOSITION DU DOSSIER

	Page
Page de garde	1/8
Plan de masse	2/8
Façades et pignons - Bâtiment A	3/8
Plans niveaux hauts et bas - Bâtiment A	4/8
Plans pavillon 4 - Bâtiment A	5/8
Coupe N°7 – Pavillons 3 et 4	6/8
Coupe N°8 et N°9 – Pavillon 4	7/8
Extrait du C.C.T.P	8/8

IMPORTANT

Les documents contenus dans ce dossier vous permettront de répondre aux questions posées dans le **DOSSIER DE TRAVAIL** qui vous a été remis conjointement.

IL EST INTERDIT D'ECRIRE SUR CE DOSSIER

CE DOSSIER SERA RECUPERE EN FIN D'EPREUVE

Groupement interacadémique II	Session 2005	Facultatif : code		
Examen et spécialité	BEP FINITION – DOMINANTE SOLS ET MOQUETTES			
Intitulé de l'épreuve	EP1 – EP2			
Type DOSSIER TECHNIQUE	Facultatif : date et heure	Durée	Coefficient	N° de page / total 1/8

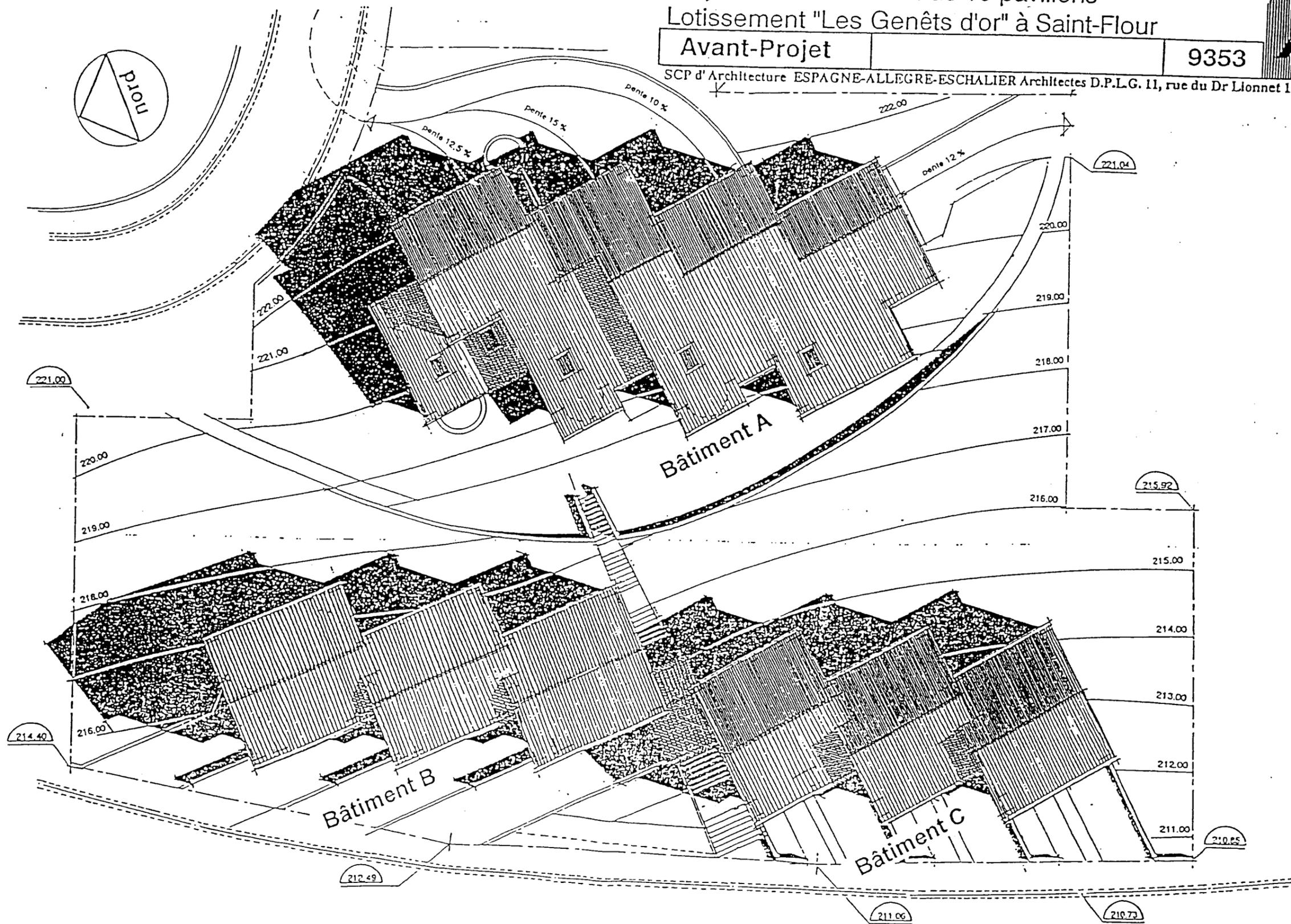
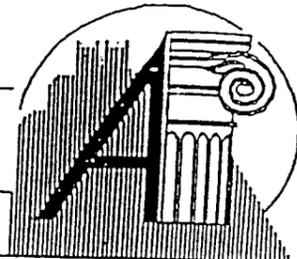
PLAN DE MASSE

OFFICE DEPARTEMENTAL HLM du CANTAL
Projet de construction de 10 pavillons
Lotissement "Les Genêts d'or" à Saint-Flour

Avant-Projet

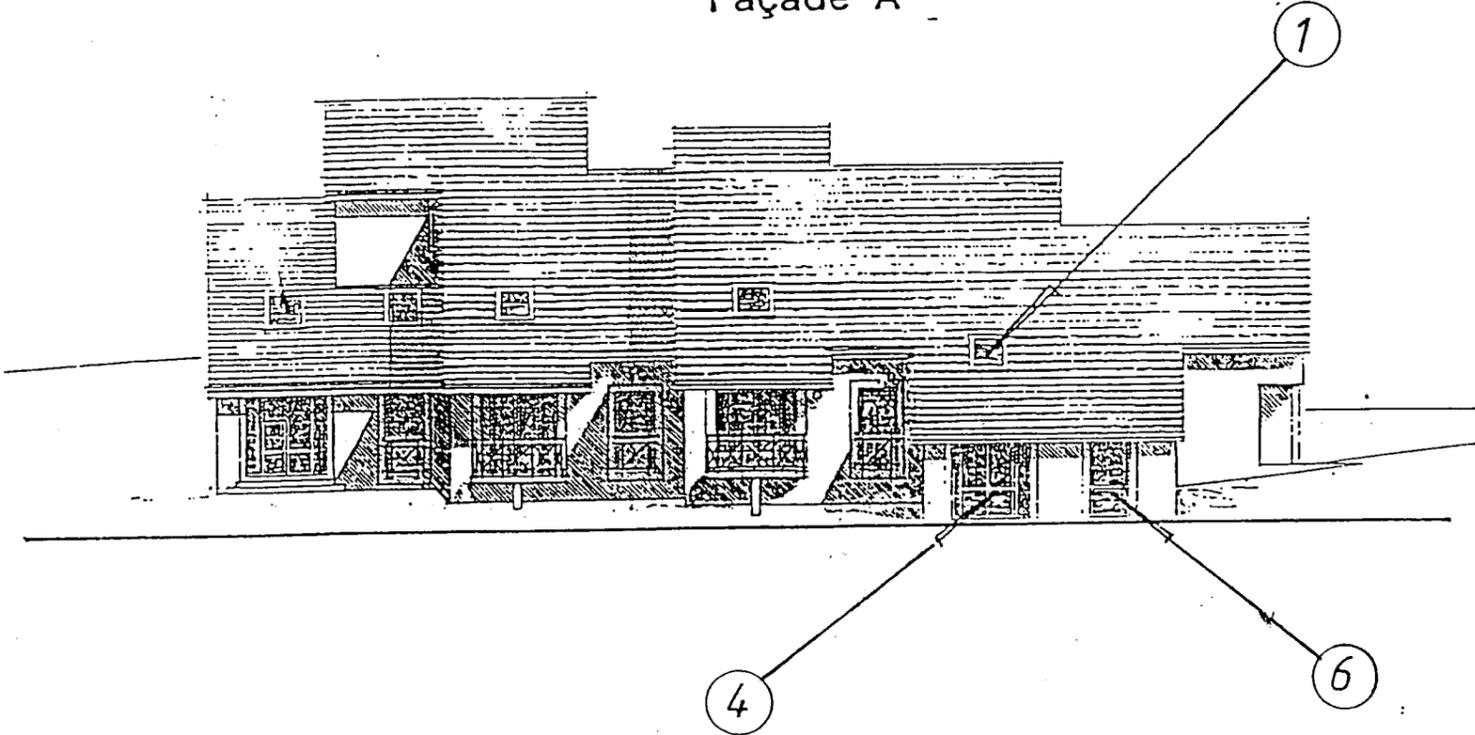
9353

SCP d'Architecture ESPAGNE-ALLEGRE-ESCHALIER Architectes D.P.L.G. 11, rue du Dr Lionnet 15100 SAINT-FLOUR

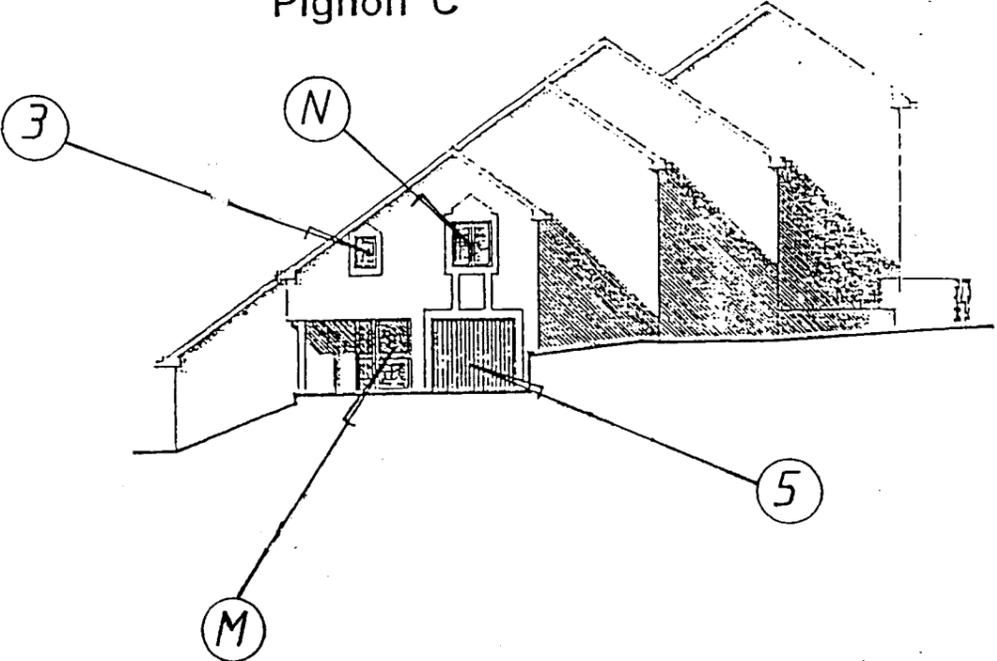


FACADES et PIGNONS - Bâtiment A

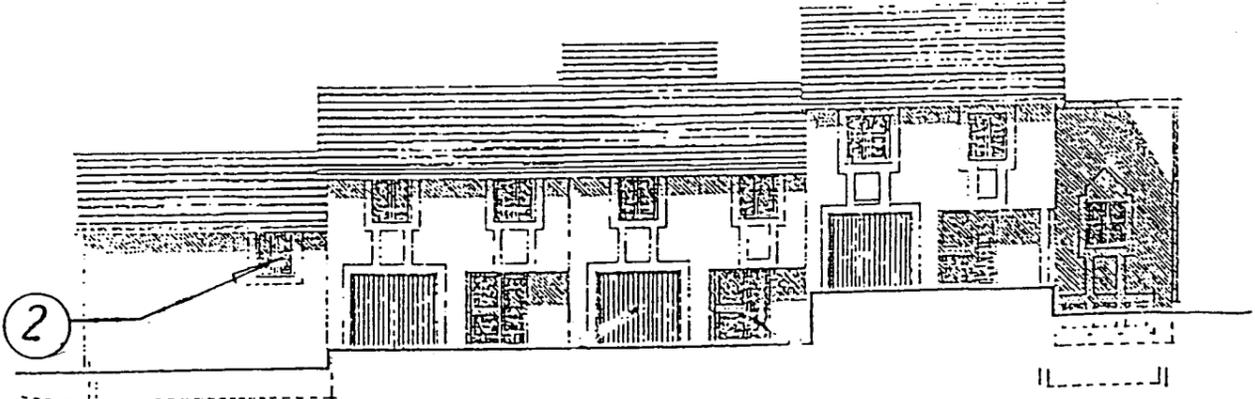
Façade A



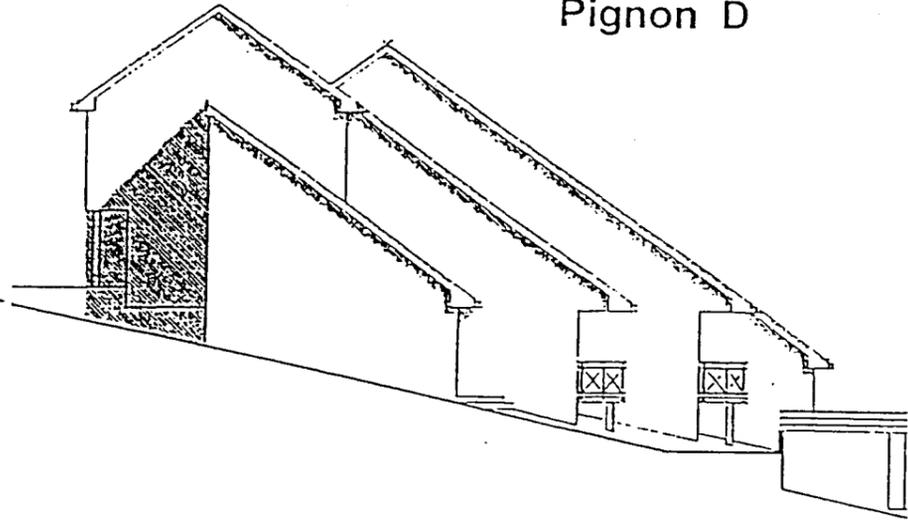
Pignon C



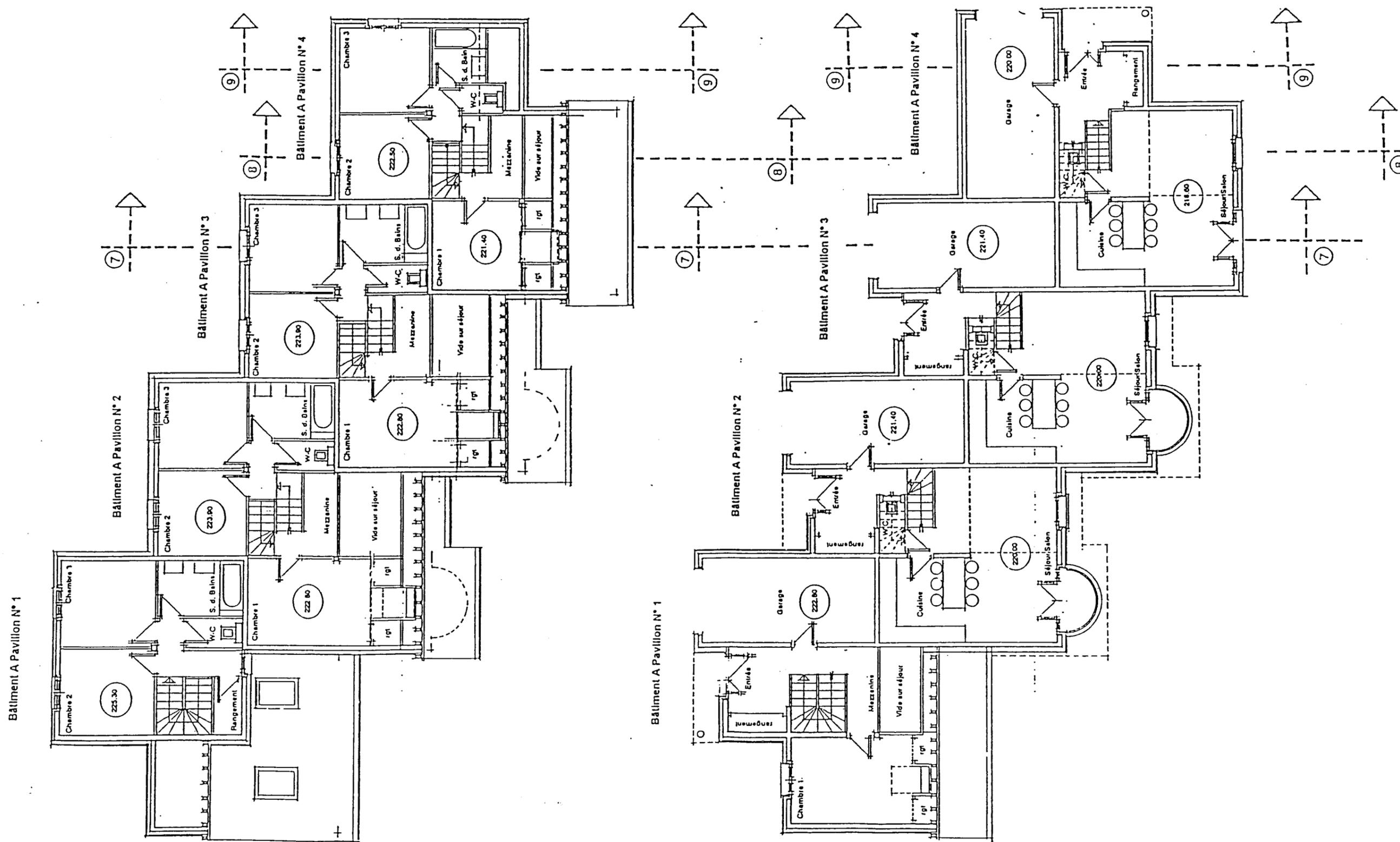
Façade B



Pignon D

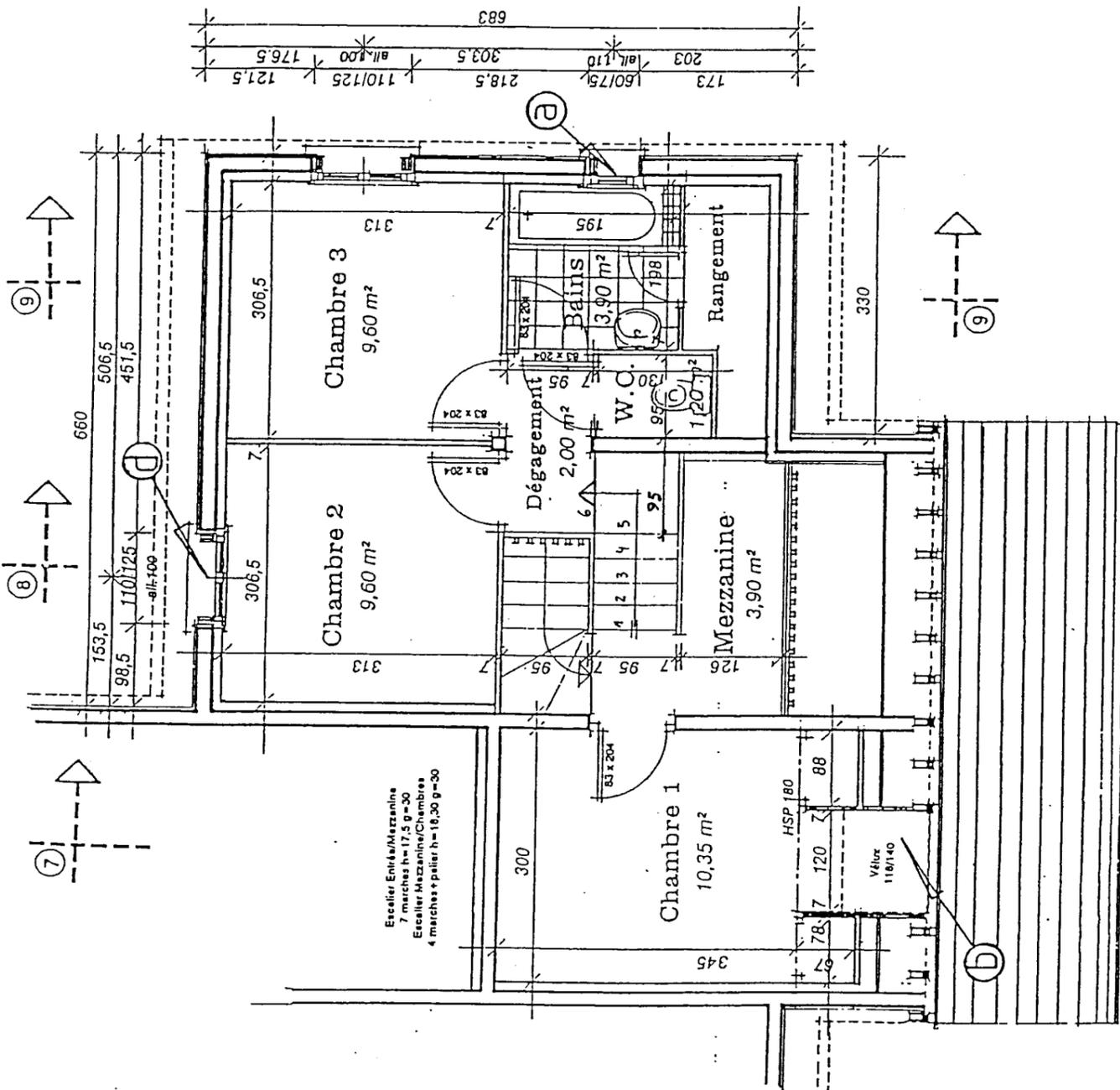


PLANS niveaux hauts et bas - Bâtiment A

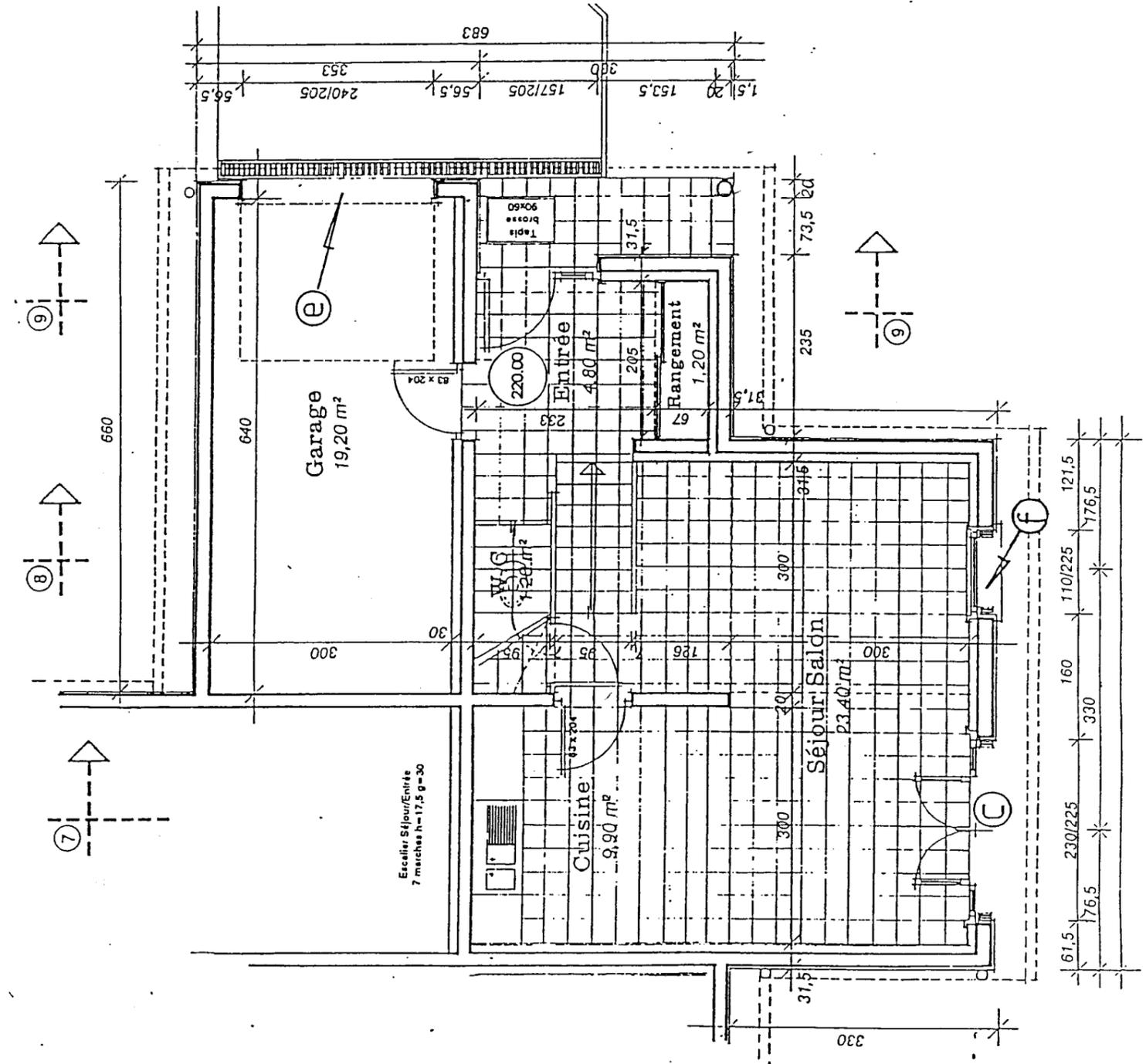


BATIMENT A - PAVILLON N°4

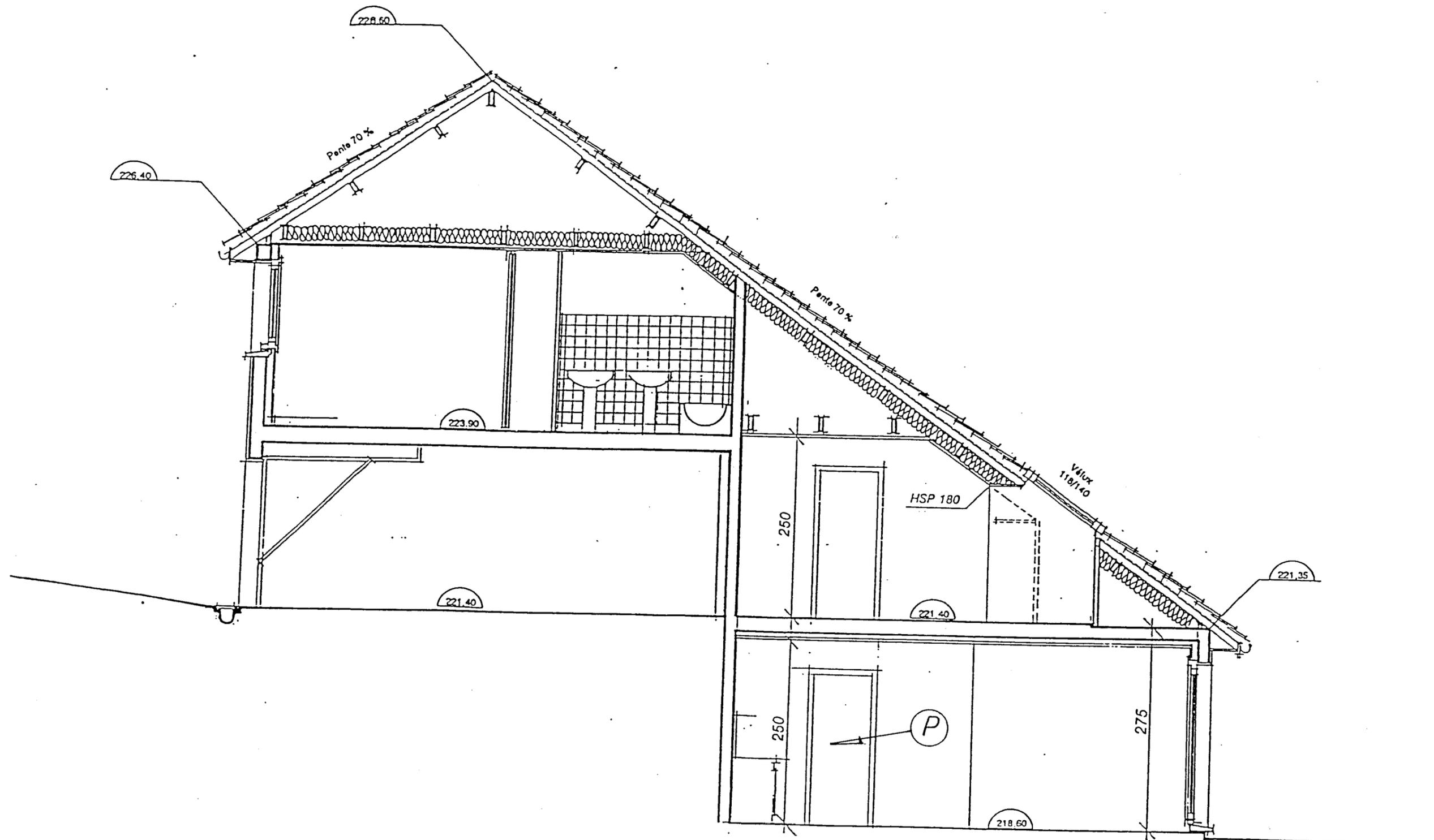
Plan des niveaux séjour et entrée garage (218,60 et 220,00)



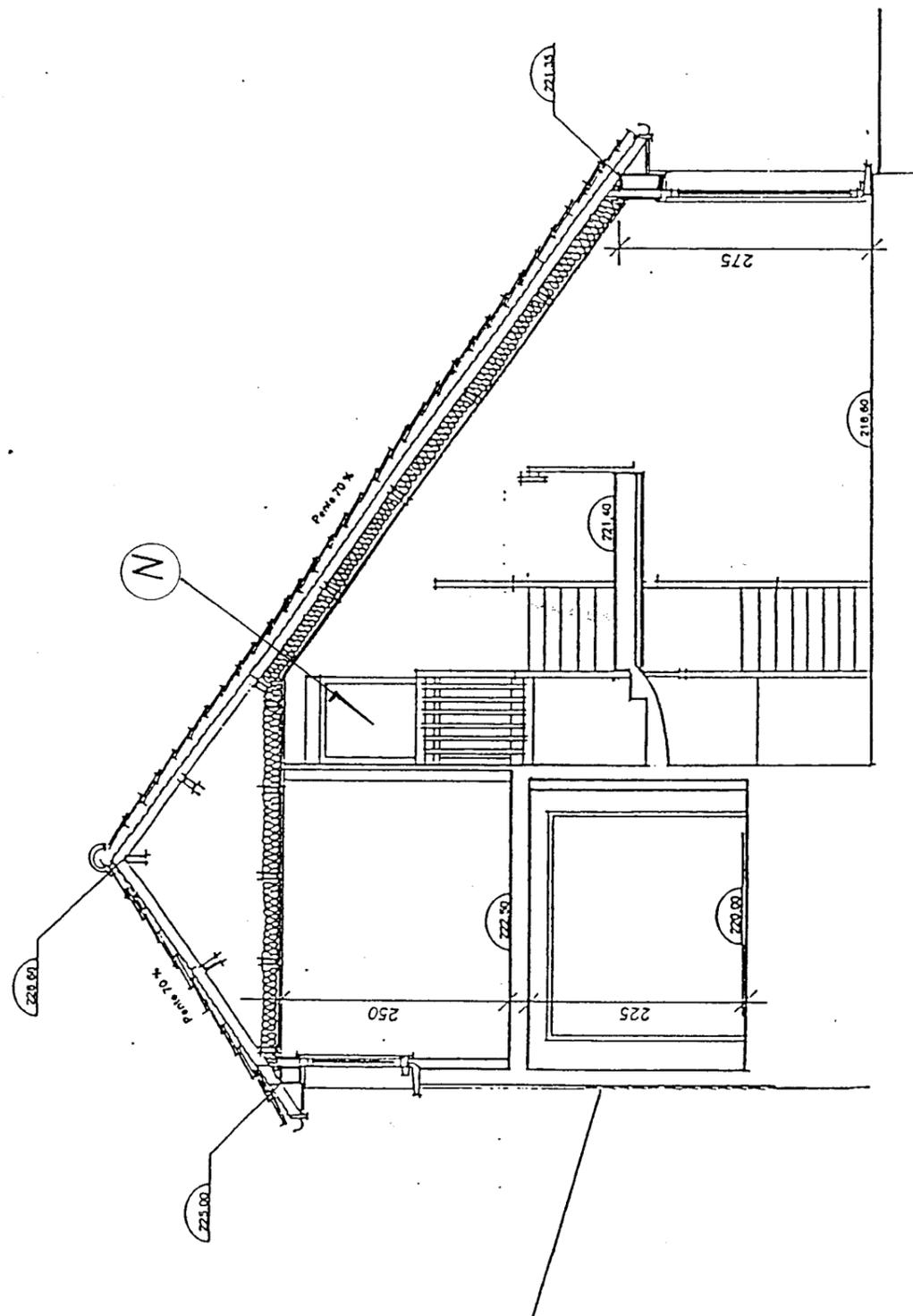
Plan des niveaux chambres (221,40 et 222,50)



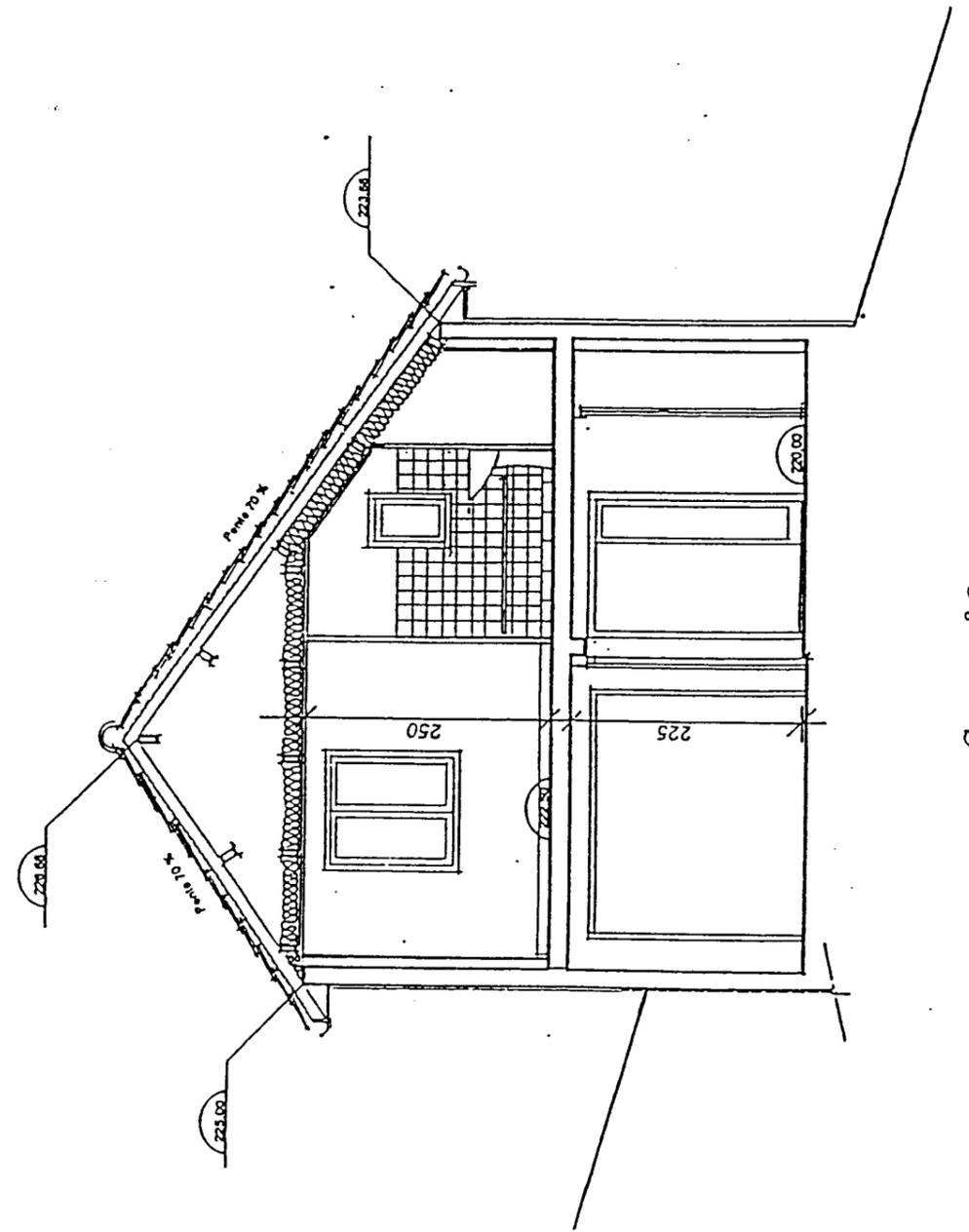
COUPE N°7 - PAVILLONS N°3 et N°4



COUPES N°8 et N°9 - PAVILLON N°4



Coupe n° 8



Coupe n° 9

QUANTITATIF Office Public Départemental d'Habitatons à Loyers Modérés
Projet de Construction de 10 Pavillons Lotissement "Les Genêts d'Or"

N°	Article	U	Quantité	N°	Article	U	Quantité																																				
LOT 9	<u>SOLS COLLES</u> Bâtiments A, B, C			LOT 9	<u>SOLS COLLES</u>																																						
9.1	<u>EXECUTION D'UN REAGREAGE</u> Sur chape de carreleur réagréage de nivellement avec produit spécial agréé avec avis technique du CSTB. Le produit devra correspondre au classement UPEC du revêtement de surface. Localisation: Ch+Dégt+WCétage+mézzanine Bât. A Bât. B Bât. C	M2	166,54	9.4	<u>FOURNITURE ET POSE DE SEUILS</u> En acier inox de 30 mm pose vissée. Localisation : tous seuils. Bât. A Bât. B Bât. C	ML	20,00 15,00 5,10																																				
9.2	<u>FOURNITURE ET POSE DE REVETEMENT P.V.C</u> Sous couche en mousse PVC armaturée joints soudés à chaud, classement U2S P2 E2/3 C2, épaisseur 2,30 mm de type 152 S Tapiflex de chez Sommer ou similaire compris étanchéité en périphérie. Localisation: Ch+Dégt+WCétage+mézzanine Bât. A Bât. B Bât. C	M2	166,54 96,60 123,00	<p><u>PREPARATION DES SUPPORTS</u></p> <p><u>SUPPORTS A BASE DE LIANTS HYDRAULIQUES (BÉTON).</u></p> <p><u>DÉFINITION DES SUPPORTS.</u> Ces ouvrages seront conçus et exécutés conformément aux DTU et règles professionnelles : <ul style="list-style-type: none"> ■ BAEL 80. ■ Annales de l'ITBTP n° 482 de mars/avril 1990 (Règles professionnelles : "Travaux de dallage"). ■ Cahier des charges de préparation des ouvrages en vue de la pose des revêtements de sol minces (CSTB n° 286, livraison 35). ■ DTU 26.2 : chapes et dalles à base de liants hydrauliques. ■ DTU 21 : "Exécution des travaux en béton". ■ DTU 53.2 : "Revêtement de sols plastiques collés". ■ Cahier des prescriptions techniques d'exécution des enduits de lissage. </p> <p>Les supports admis de ce type sont les suivants : - béton surfacé - chape incorporée - chape rapportée.</p> <p>Joint de retrait. Ils sont déconseillés. S'ils existent, ils seront réalisés par sciage. Les joints avec profilé sont à proscrire. Joint de dilatation. Pour les dallages couverts, et dans les conditions normales d'exploitation, les joints de dilatation ne sont pas nécessaires, sauf si l'une des dimensions de la dalle est supérieure à 50 ml. Dans ce cas, d'une largeur de 1 à 2 cm, le joint concerne toute l'épaisseur du dallage (y compris l'armature métallique). Joint d'isolement. D'une largeur d'au moins 10 mm, ils concernent toute l'épaisseur du dallage et le désolidarisent des autres parties de la construction (cas des dallages sur terre-plein, poteaux, longrines, murs, massifs d'ancrage).</p> <p>Tableau des tolérances et des prestations exigées.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Types de supports</th> <th>Béton surfacé</th> <th>Chapes incorporées</th> <th>Chapes rapportées</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Tolérance de support (1)</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>1. Règle de 2,00 m</td> <td>7 mm</td> <td>7 mm</td> <td>5 mm</td> </tr> <tr> <td>2. Règle de 0,20 m</td> <td>2 mm</td> <td>2 mm</td> <td>1 mm</td> </tr> <tr> <td>État de surface du support</td> <td>fin et régulier</td> <td>fin et régulier</td> <td>lisse, fin et régulier</td> </tr> <tr> <td>Prestations dues par l'entreprise de sol</td> <td>enduit de lissage P3 > 3 mm P2 > 1 mm</td> <td>enduit de lissage P3 > 3 mm P2 > 1 mm</td> <td>enduit de lissage P3 > 3 mm P2 > 1 mm</td> </tr> <tr> <td>Tolérances ouvrage fini (1-2)</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>1. Règle de 2,00 m</td> <td>7 mm</td> <td>7 mm</td> <td>5 mm</td> </tr> <tr> <td>2. Règle de 0,20 m</td> <td>2 mm</td> <td>2 mm</td> <td>1 mm</td> </tr> </tbody> </table>				Types de supports	Béton surfacé	Chapes incorporées	Chapes rapportées	Tolérance de support (1)				1. Règle de 2,00 m	7 mm	7 mm	5 mm	2. Règle de 0,20 m	2 mm	2 mm	1 mm	État de surface du support	fin et régulier	fin et régulier	lisse, fin et régulier	Prestations dues par l'entreprise de sol	enduit de lissage P3 > 3 mm P2 > 1 mm	enduit de lissage P3 > 3 mm P2 > 1 mm	enduit de lissage P3 > 3 mm P2 > 1 mm	Tolérances ouvrage fini (1-2)				1. Règle de 2,00 m	7 mm	7 mm	5 mm	2. Règle de 0,20 m	2 mm	2 mm	1 mm
Types de supports	Béton surfacé	Chapes incorporées	Chapes rapportées																																								
Tolérance de support (1)																																											
1. Règle de 2,00 m	7 mm	7 mm	5 mm																																								
2. Règle de 0,20 m	2 mm	2 mm	1 mm																																								
État de surface du support	fin et régulier	fin et régulier	lisse, fin et régulier																																								
Prestations dues par l'entreprise de sol	enduit de lissage P3 > 3 mm P2 > 1 mm	enduit de lissage P3 > 3 mm P2 > 1 mm	enduit de lissage P3 > 3 mm P2 > 1 mm																																								
Tolérances ouvrage fini (1-2)																																											
1. Règle de 2,00 m	7 mm	7 mm	5 mm																																								
2. Règle de 0,20 m	2 mm	2 mm	1 mm																																								
9.3	<u>FOURNITURE ET POSE D'HABILLAGES DE MARCHES D'ESCALIER</u> Avec revêtement spécial s'accordant au coloris du précédent. Bât. A Bât. B Bât. C	ML	44,00 48,00 15,00																																								

(1) Les chiffres indiqués pour les tolérances s'entendent comme des maxima. (2) L'ouvrage fini est un ouvrage comportant le revêtement de sol.

10. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES

10.1 - Réception des supports

Avant exécution des travaux, l'entrepreneur devra la vérification des niveaux, de la planimétrie, du séchage, de la résistance, de la non fissuration, de la propreté et des conditions de bonne adhérence pour réceptionner les supports sur lesquels il doit intervenir. Toutes dispositions non conformes aux prescriptions seront précisés au compte rendu de chantier.

RAPPEL :

l'état de surface du support doit être lisse et conforme au D.T.U "coffrage soigné". Les tolérances maximales seront de :

- 5 mm à la règle de 2 m
- 2 mm à la règle de 0,20 m

En cas d'imperfections constatées, les mises en conformité sont à la charge du lot responsable du support. Les produits de reprises auront des qualités au moins équivalentes à celles demandées pour le support.

En cas de fissuration en dalle, l'entrepreneur devra faire réaliser par l'entreprise de gros oeuvre une étanchéité préalable pour éviter que l'eau restant dans la fissure après séchage de surface du ragréage, ne provoque des désordres après mise en chauffe. Il devra vérifier la compatibilité des produits mis en oeuvre avec les produits de ragréage.

- fissuration importante : ouverture au disque et remplissage au mortier de résine
- fissuration légère : étanchéité par film hydrofuge appliqué au pinceau type "Decorsec de Sika"

10.2 - Température de stockage et de pose :

Les divers revêtements collés seront stockés et posés dans les conditions de température et d'hygrométrie correspondant aux prescriptions des fabricants.

L'entreprise devra respecter strictement les temps de gommage et les températures minimales de pose et obtenir de la commission de compte prorata la mise en chauffe des locaux si nécessaire.

10.3 - Protections :

Un nettoyage complet des traces de colle d'enduit ou autre ainsi que toutes les protections des sols jusqu'à la livraison des surfaces est à prévoir par le titulaire du présent lot.

10.4 - Entretien :

L'entrepreneur devra fournir les fiches d'entretien destinés au Maître d'Ouvrage : entretien journalier, nettoyage, rénovation éventuelle, détachage, etc...

10.5 - Coloris :

Le choix des coloris par le Maître d'Oeuvre pourra être fait dans toute la gamme proposée par le fabricant sauf stipulations particulières contenues dans le C.C.T.P.